Passion Service Public

Le Magazine des pensionnés et retraités avec une énergie d'avance



Commission Champsaur : **Déréglementation programmée**

PAGE 5





SOMMAIRF

Page 4:

Le mot de Gérard PEUDENNIER Bulletin d'adhésion

Pages 5-8:

Commission Champsaur : Déréglementation programmée

Page 9-10:

Le nouveau visage de l'énergie

Page 11:

CNIEG : FO Énergie et Mines défend votre retraite

Page 12:

Sur les chemins de la randonnée

Page 13:

Féerie aux marches de Noël

Page 14:

Au cœur des sections

Page 15:

Hommage à Charles WERBROUCK

Magazine de la Rédaction FO Énergie et Mines - FNEM-FO

Directeur de la publication : Max ROYER

Équipe de Rédaction : Béatrice FLEURY, Landry ROULAND, Sandrine LHENRY, Gérard PEUDENNIER, René KAO, Max ROYER

Photos: Cyrille LESAGE / Médiathèque FO Énergie et Mines / istockphoto.com

Siège: F0 Énergie et Mines - Service Communication - 60, rue Vergniaud - 75013 PARIS

Tél.: 01 44 16 86 20 - Fax: 01 44 16 86 32 - E-mail: contact@fnem-fo.org

n°1 - Octobre 2009

Impression: SAI Groupe Graphipole - Tél.: 05.59.43.80.30 - Imprimeur Imprim'Vert

FNITO



Des générations de gaziers et d'électriciens ont donné corps et vie à un élément essentiel au fonctionnement du modèle républicain, le service public.

Aussi, il est dramatique de constater qu'aujourd'hui cette valeur sociale est mise à mal, et que nos entreprises succombent aux chants des sirènes qui se nomment profit, rentabilité et individualisme.

Il est plus que temps que les consciences se réveillent, et que les nouvelles générations retrouvent cette « passion du service public » qui animait et anime toujours nos retraités et pensionnés.

Pour cela, il nous faut créer un lien entre tous nos adhérents, dans tous les groupements et sections de pensionnés, mettre en évidence l'activité de ces structures et l'engagement de leurs responsables, tant au niveau local que national, favoriser les échanges intergénérationnels, recueillir des témoignages, proposer des analyses.

Cette nouvelle publication de FO Énergie et Mines a l'ambition d'en être un des supports, sans oublier de traiter des sujets de la vie courante au travers d'informations pratiques et conviviales.

Dans le même temps, chacun d'entre nous a pleinement conscience que la défense des retraités est un combat permanent :

Pour la revalorisation des pensions, et des taux de pension de réversion,

- Contre le recul de l'âge de la retraite de 60 à 67 ans.
- Contre la remise en cause des droits familiaux et conjugaux pour les femmes salariées,
- Contre l'allongement du temps de cotisation.

Autant d'éléments structurants pour la vie des salariés et retraités qui méritent une mobilisation sans faille des travailleurs actifs et de ceux que l'on nommait hier inactifs.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce premier numéro de PASSION SERVICE PU-BLIC. C'est le témoignage d'un attachement historique et d'un engagement fort de la fédération FO Énergie et Mines envers ses adhérent(e)s pensionné(e)s et retraité(e)s.

A bientôt,

Max ROYER

Secrétaire Général FO Énergie et Mines





MOT DU SECRÉTAIRE FÉDÉRAL

Cette première publication est un événement important pour FO Énergie et Mines, qui s'attache à mettre en place une communication privilégiée avec ses adhérents pensionnés.

Ce nouveau magazine Passion Service Public a vu le jour grâce à la volonté de Max ROYER Secrétaire Général FO Énergie et Mines, des élus de l'U.S.G.P (Union des Sections et Groupements de Pensionnés) et du C.F.N (Comité Fédéral National).

Nous avons le souhait de vous apporter, au travers de cette publication, une vision élargie du monde des entreprises, afin de conserver ce lien entre les salariés actifs et vous, qui nous tient particulièrement à cœur. Notre volonté est que ce magazine soit le vôtre, que vous y trouviez toute l'actualité des IEG, les sujets qui vous tiennent à cœur, et les réponses aux questions que vous vous posez.

Nous vous remercions par avance de nous communiquer les sujets que vous souhaitez voir paraître et tenons à remercier les élus pour les informations qu'ils nous feront remonter. Elles seront une source indispensable pour faire vivre Passion Service Public.

Gérard PEUDENNIER

Secrétaire Fédéral du Secteur Pensionnés

Bulletin d'adhésion à FO Énergie et Mines

Je soussigné (nom et prénoms) :		
Adresse complète (rue) :		
Numéro : Code Postal :	Localité :	
Date de naissance : E	Entreprise d'appartenance :	
Numéro de téléphone :	Adresse e-mail :	
Souhaite être contacté pour adhérer à FC	D Énergie et Mines	
Date :	Signature :	

Bulletin d'adhésion à retourner à FO Énergie et Mines - 60 rue Vergniaud - 75640 PARIS cedex 13



État de la déréglementation du marché de l'électricité en France

Cela fait maintenant 20 années que la Commission Européenne a entamé, avec l'appui des Etats membres dont la France, l'ouverture des marchés de l'électricité. Au moment où le Président d'EDF a évoqué une augmentation de plus de 20% des tarifs électriques, il nous est paru important de faire le point sur cette question décisive en la resituant

dans une perspective historique.

Dans une première partie, on rappellera les principales étapes qui ont abouti à l'ouverture totale de l'électricité—mais aussi du gaz- puis on fera un point de la situation sur l'offensive qui est actuellement lancée contre EDF tant en France qu'en Europe.

1. Le temps de l'ouverture des marchés : 1990-2007

1. Il faut d'abord rappeler les grandes dates. Et la première est incontestablement l'Acte Unique Européen signé en 1987 sous la Présidence de François Mitterrand et qui avait pour but de créer un grand marché intérieur au 1er janvier 1993.

C'est à partir de là que tout a commencé. Jusqu'alors, les monopoles de services publics (énergie, postes, télécommunications, transports par fer...) avaient été laissés en dehors des règles de concurrence, qui sont la règle économique de base de l'Europe. Mais avec l'Acte Unique, les services publics ont commencé à être remis en cause au motif qu'ils sont des services comme les autres et qu'ils doivent obéir aux règles européennes fondés sur la libre circulation des biens et des services.



C'est donc à partir de 1990 que l'on a vu apparaître le fameux Sir Leon Brittan, commissaire à la concurrence britannique qui a commencé à planter des banderilles contre notre service public.

2. En 1996, soit six ans plus tard et après plusieurs manifestations des gaziers et électriciens qui avaient retardé ce processus, une première directive européenne voyait le jour.

Pour résumer, celle-ci prévoyait deux grands types de dispositions :

- l'obligation d'ouverture à la concurrence pour tous les gros clients représentant 30% du marché
- l'obligation de séparer comptablement le réseau de transport du reste de l'entreprise. C'était là une première atteinte à l'entreprise intégrée. Le but affiché de la Commission Européenne était de s'assurer que la partie monopolistique d'EDF –le réseau- ne subventionne le reste de l'entreprise.

Cette première directive a été transposée en droit français par la loi du 10 février 2000 sous le Gouvernement de Lionel Jospin et la Présidence de Jacques Chirac.

3. Mais à peine l'encre était-elle sèche que la Commission Européenne, qui n'a jamais caché vouloir aller jusqu'à une déréglementation totale, a repris l'offensive. C'est ainsi que lors du sommet de Lisbonne en 2000, elle obtient des pays membres dont la France de poursuivre la déréglementation des services publics; principe réaffirmé en mars 2002 à Barcelone, quelques semaines avant la présidentielle...

C'est forte de ce mandat que la Commission obtint des Etats membres fin 2003 un accord sur une seconde directive allant beaucoup plus loin :

 l'ouverture des marchés était programmée aux 2/3 au 1er juillet 2004 et pour la totalité au 1er juillet 2007. une obligation de filialisation était prévue pour toutes les activités monopolistiques (transport en 2004, distribution en 2007) d'EDF ainsi que pour les distributeurs non nationalisés de plus de 100,000 clients.

Tout cela a été transposé en droit français par la loi du 9 août 2004 puis par celle du 30 décembre 2006.

2. Devant l'échec de la déréglementation, le temps de l'acharnement thérapeutique

Chacun sait que le marché de l'électricité est totalement ouvert à la concurrence depuis le 1er juillet 2007. Pourtant, les usagers-clients ne se bousculent pas au portillon pour quitter EDF ainsi que les distributeurs non nationalisés.

Cette situation mécontente tous ceux qui, à l'instar de la Commission Européenne ou de la Commission de Régulation de l'Energie en France, estiment que l'efficacité de la concurrence se mesure uniquement à l'aune du nombre de départs de clients des opérateurs historiques. Et ils ont trouvé un bouc émissaire : les tarifs réglementés qui sont accusés de fausser cette concurrence à la fois parce qu'ils sont fixés par l'Etat, et non par le marché, mais aussi et surtout parce qu'ils sont trop faibles et qu'ils empêchent les concurrents de prendre des parts de marchés aux opérateurs historiques. La conclusion est simple : il faut augmenter les tarifs réglementés pour que la concurrence puisse s'exercer! Sacré retour de manivelle pour tous ceux qui ont crû à la vulgate libérale selon laquelle la concurrence faisait automatiquement baisser les prix... Et pour faire bonne mesure, ils ont ajouté que si la concurrence qu'ils prônaient ne marchait pas,

c'est sans doute aussi parce que les opérateurs dominants, dont EDF, trichaient !

Et ils ont repris sur cette base idéologique l'offensive tant au niveau européen qu'au niveau national.

L'offensive Européenne

Cette offensive européenne a revêtu plusieurs aspects.

La Commission Européenne a d'abord relancé l'élaboration d'une troisième directive dont l'objet principal était d'obliger les opérateurs intégrés (en pratique EDF et certaines entreprises allemandes) à se séparer totalement de leur activité de transport. Après beaucoup d'interventions de FO Énergie et Mines, cette volonté a été écartée et la Commission a essuyé un échec sur ce point qui était pour elle fondamental. Le texte qui vient en effet d'être approuvé par le Parlement Européen ne prévoit pas d'obligation pour EDF de vendre son réseau de transport. C'est là une victoire importante.

Mais la Commission Européenne a plus d'un tour dans son sac. C'est ainsi qu'elle a décidé de lancer plusieurs procédures contre la France et contre EDF. Contre la France, cette procédure vise essentiellement à mettre fin, au moins pour les industriels, aux tarifs réglementés, c'est-à-dire aux tarifs fixés par l'Etat. Le but est donc d'obliger les industriels à passer sur le marché libre! Puisque ceux-ci ne vont pas spontanément vers la concurrence, la Commission veut les y forcer... Inutile de dire que l'enjeu est important car le but de la Commission, c'est bien d'obliger rapidement tous les clients à passer sur le marché libre. Cette attaque n'est donc bien que la première phase d'un processus plus global.

Parallèlement, la Commission « cherche des poux dans la tête » à EDF. Elle estime que celleci aurait pu manipuler les marchés, ce qui est tout à fait fantaisiste. Elle a donc lancé il y a



quelques mois une perquisition dans les locaux d'EDF: tout y est passé, Présidence, Directeurs ... 4000 pages de documents ont été emmenés! Tout cela pour essayer de faire pression sur EDF sachant que la Commission a la possibilité, en cas de manquement aux règles de concurrence, d'infliger une amende pouvant légalement aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaires: sachant que celui d'EDF est de 60 milliards d'euros, l'amende peut en théorie aller jusqu'à 6 milliards d'euros! En réalité, le but est d'utiliser ces procédures pour amener EDF à lâcher encore plus de lest en



faveur de la concurrence et de troquer cela contre l'abandon de ces poursuites. Ce type de procédure est parfaitement scandaleux car la Commission cherche ainsi à obtenir sur le terrain juridique ce qu'elle n'a pu obtenir sur le terrain politique. Une nouvelle preuve du caractère particulier du mode de construction européenne!

L'offensive Française

Du côté français, ces attaques répétées de la Commission Européenne ont amené le Gouvernement à céder du terrain. Et comme toujours, pour habiller ce recul, il a créé une Commission présidée par Paul Champsaur, économiste spécialiste des télécommunications. et composée de personnalités qualifiées et de parlementaires, pour faire des propositions permettant de concilier l'existence de tarifs réglementés. le maintien d'une électricité compétitive rendue possible par le choix nucléaire de la France et une ouverture à la concurrence

Et cette Commission a trouvé le Graal : pour permettre aux concurrents de prendre des parts de marché à EDF, il suffit que celle-ci soit obligée de céder un volume significatif (30%) de l'électricité produite par les centrales nucléaires ! Il s'agit rien moins qu'une spoliation d'EDF et il fallait oser v penser!

Et comme un bonheur n'arrive jamais seul, il faudra nécessairement que rapidement le prix auquel EDF vendra son électricité à ses concurrents, pour la part énergie, soit égal au prix du tarif réalementé pratiqué auprès de ses propres clients. Et c'est là qu'il v a un nouveau hic!

Car le prix actuellement pratiqué par EDF sur la part énergie est de 35 euros le MWh et celui auguel EDF souhaite vendre son électricité à ses concurrents est de 45 euros le MWh. ce dernier prix devant intégrer les investissements pour prolonger la durée de vie des centrales. Ce faisant. on arrive à quelque chose près au chiffre de 20% d'augmentation des tarifs demandée sur plusieurs années par Pierre Gadonneix! Le Gouvernement peut lever les bras au ciel mais, sauf à spolier EDF, c'est ce à quoi mène inexorablement la Commission Champsaur!

La position de FO Énergie et Mines

Pour FO Énergie et Mines qui a été auditionnée par la Commission Champsaur et qui a été récemment recue au cabinet de Jean-Louis Borloo, les préconisations de la Commission Champsaur seraient donc catastrophiques. D'abord pour les clients, comme on vient de le dire puisque cela serait synonyme d'augmentation conséquente ; ensuite, pour EDF dont le caractère intégré serait mis à mal si elle doit céder 30% de l'électricité nucléaire produite à ses concurrents. Le risque est grand de voir rapidement le gouvernement vouloir ensuite filialiser le nucléaire.

Tout cela est absurde. Nous sommes de ceux qui n'avons jamais cru aux mirages de la déréglementation dans l'énergie. Mais dès lors que celle-ci existe, nous contestons que l'on mesure l'efficacité de cette concurrence au taux de perte des parts de marchés des opérateurs historiques. Ce qui devrait être essentiel, c'est le degré de satisfaction des clients et rien d'autre. Et si ceux-ci sont satisfaits de rester à EDF ou chez les DNN (Distributeurs Non Nationalisés), il n'y a aucune raison de les forcer à changer. Les thuriféraires de la concurrence avaient vendu aux Français la liberté, ils sont en train d'inventer des mécanismes dignes d'un Gosplan soviétique!

Cherchez l'erreur!

FB19 min

LE NOUVEAU VISAGE DE L'ÉNERGIE

Compte tenu des bouleversements dans les entreprises des IEG, nous avons souhaité vous apporter un éclairage sur le nouveau visage du marché de l'énergie.

En effet, les entreprises énergétiques se sont statutairement transformées suite à la ratification du traité de Maastricht en 1992. Celui-ci, entré en vigueur en 1993, provoque la fin du monopole de l'énergie en ouvrant progressivement le marché à la concurrence. C'est ainsi que EDF-GDF s'est séparée en deux grands groupes donnant naissance à de nombreuses entités.

Partons ensemble à la découverte des nouvelles entreprises.

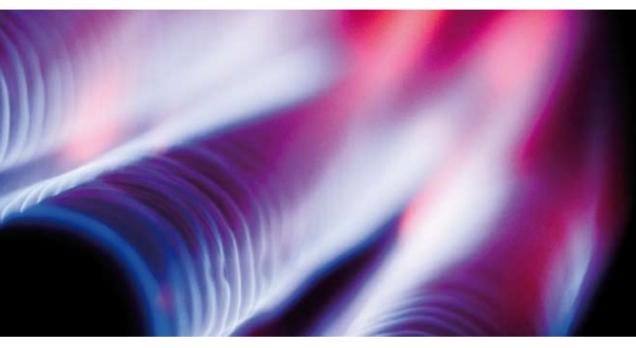
Technicien de maintenance du réseau de transport, vous seriez maintenant rattaché au RTE (réseau de transport électrique) filiale du groupe E.D.F. Gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, RTE est chargé d'entretenir et de développer les infrastructures à haute et très haute tension. RTE gère plus de 100 000 km de lignes hautes en France.

Agent d'accueil, vous seriez maintenant

rattaché à EDF SA, principal commercialisateur de l'électricité en France. **EDF SA** se diversifie en développant ses activités dans le monde avec aujourd'hui plus de 38 millions de clients.

Releveurs, agents techniques, vous seriez à ERDF/GrDF service commun, filiales de distribution des deux groupes qui ont pour mission de garantir un accès équitable et non discriminatoire aux fournisseurs entrés pour leur part en concurrence le 1er juillet 2007.





ERDF exploite le réseau de distribution le plus important en Europe avec 1,2 million de km de lignes électriques.

GrDF exploite le réseau de distribution gaz avec 11 millions de consommateurs.

Groupe GDF SUEZ : suite à la fusion de Gaz de France avec SUEZ en 2008, le groupe compte plus de 200 000 collaborateurs à travers le monde. L'entreprise est le principal commercialisateur de gaz sur le territoire national. Tous les métiers y sont représentés, au même titre qu'EDF SA.

GRT gaz : filiale du groupe GDF SUEZ le réseau gère plus de 32 000 kilomètres de gazoducs en France. Il est chargé de l'acheminement du gaz. Il emploie 2690 salariés qui se répartissent les métiers : exploitation des ouvrages, construction des ouvrages, commercial et les métiers du tertiaire.

Récemment deux nouvelles filiales ont vu le jour à GDF SUEZ :

STORENGY: société dédiée au stockage souterrain du gaz naturel en France et à l'étranger.

ELENGY: société en charge de l'activité d'exploitation et de développement des terminaux méthaniers du groupe en France.

ENN : En dehors des groupes EDF et GDF SUEZ, les ENN **(Entreprises Non Nationalisées)**regroupent toutes les entreprises de l'énergie non nationalisées de l'énergie, notamment les régies : Électricité de Strasbourg, Traitement Industriel des Résidus Urbains, Compagnie Nationale du Rhône pour n'en citer que quelques-unes.

Face à l'ouverture du marché, les entreprises ont évolué en groupes distincts, s'imposant une concurrence. Aujourd'hui, même si le marché est détenu principalement par les opérateurs historiques, d'autres commercialisateurs tels que Poweo, Direct Energie tentent de s'imposer. Malgré la mobilisation et les combats, l'ouverture à la concurrence et la transformation des entreprises se sont imposées. FO Énergie et Mines a su s'adapter aux nouveaux enjeux et reste vigilante sur le respect des droits de chacun.



La CNIEG est un organisme de Sécurité Sociale qui assure, sous la tutelle de l'état la gestion du régime spécial d'assurance vieillesse, invalidité, décès, famille, accidents du travail et maladie professionnelle. La caisse assure les prestations pour les 140 entreprises de la branche des I.E.G.

En 2008 la CNIEG comptait 110 190 pensionnés de droit direct et 39 941 pensionnés de droit dérivé (pensions de réversion).

La CNIEG est administrée par un Conseil d'Administration paritaire. Celui-ci est composé de 20 membres : 10 représentants pour les employeurs et 10 représentants pour les salariés. Chaque fédération syndicale représentative au niveau national dispose de 2 sièges.

Pour FO Énergie et Mines : Membres titulaires

Jean Pierre DAMM et Gérard PEUDENNIER Membres suppléants

Gérard GRIVAULT et Camille ALBERT

Nommés depuis janvier 2008, pour une durée de 5 ans.

Le Conseil d'Administration a pour missions de déterminer les orientations stratégiques de la Caisse, d'en contrôler l'activité et d'approuver les comptes. Il se réunit chaque fois que nécessaire et au moins 3 fois dans l'année. En 2008, il s'est réuni 8 fois.

La caisse comporte également 4 commissions :

- Commission de Recours Amiable. Elle instruit les recours des pensionnés ou affiliés contestant des décisions prises par la caisse.
- Commission des Marchés. Elle attribue les marchés ayant fait l'objet d'un appel d'offres lancé par la CNIFG.
- Commission de Contrôle. A pour objet d'exercer un contrôle sur la comptabilité
- Commission d'Étude et d'Information sur la Législation. Elle est chargée de l'étude de projets de textes législatifs et réglementaires pour le conseil d'administration.

Prochaines dates du Conseil d'Administration et des Commissions :

- 13 octobre Commission d'Étude et d'Information sur la Législation
- 06 novembre Commission des Marchés
- 26 novembre Commission de Recours Amiable
- 27 novembre Commission des Marchés
- 02 décembre Commission de Contrôle
- 10 décembre Conseil d'Administration

Vous avez un problème, des difficultés avec la caisse, n'hésitez pas à contacter nos représentants au Conseil d'Administration :

Gérard PEUDEUNIER

Tél.: 06 25 05 53 35

mail: gerard.peudennier@fnem-fo.org

Jean-Pierre DAMM

Tél.: 06 09 35 77 05

mail: fo.mineurs@force-ouvriere.fr





Vous aimez la randonnée, vous aimez profiter des paysages superbes qui vous entourent, vous aimez marcher dans la campagne, en forêt, en montagne, vous aimez partager un pique-nique en toute convivialité : alors, rejoignez les fédérations sportives spécialisées, qui vous proposent régulièrement des centaines de randonnées, il y en a forcément une près de chez vous.

La randonnée pédestre, est une activité de plein air qui consiste à suivre un itinéraire balisé. A la fois un loisir de découverte et une forme d'exercice physique. La randonnée pédestre a de plus en plus de succès, notamment en France. C'est un loisir facilement accessible et praticable partout. Sa durée est extrêmement variable : promenade, randonnée à la journée, grande randonnée.

Pour vos randonnées, vous devez absolument porter de bonnes chaussures de marche.

La rando, c'est aider à préserver la nature, il existe 180 000 km de sentiers créés, balisés et entretenus par des bénévoles.

Les 10 commandements du randonneur averti

- 1- Respectons le tracé des sentiers, n'utilisons pas de raccourcis pour limiter le piétinement de la végétation et l'érosion (surtout sur les milieux sensibles : dunes, marais...).
- 2 Pensons aux autres, à la sérénité de la nature. Nous ne sommes pas les seuls à fréquenter les chemins.
- 3 Apprenons à connaître et à respecter la faune et la flore, surtout dans les espaces sensibles, nous comprendrons ainsi pourquoi il convient de les préserver.
- 4 Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchets. Emportons les avec nous jusqu'à la prochaine poubelle.

- 5 Ne faisons pas de feu dans la nature (forêts et zones broussailleuses).
- 6 Ne dégradons ni les cultures, ni les plantations et ne dérangeons pas les animaux domestiques ou troupeaux. N'oublions jamais de refermer derrière nous clôtures et barrières.
- 7 Tenons les chiens en laisse. Ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.
- 8 Ne consommons pas l'eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle est potable.
- 9 Renseignons-nous en période de chasse auprès des communes. Certains itinéraires peuvent-être dangereux.
- 10 Informons-nous des règlements d'accès aux réserves naturelles et aux parcs nationaux (les chiens, l'utilisation d'engins sonores et la cueillette des plantes peuvent, dans certains cas, être proscrits).

Plusieurs salons:

26, 27 et 28 mars 2010 au salon pour la fête de la rando et du tourisme nature. Paris porte de Versailles, en mars d'autres salons à Marseille, Toulouse, Lyon etc...

Quelques sites utiles :

www.ign.fr www.librairie-du-voyage.fr www.imarchapied.fr www.auvieuxcampeur.fr

Également :

Des conseils personnalisés au centre d'information FFRandonnée de 10 à 18 heures du lundi au vendredi au 64, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS ou au 01 44 89 93 93

BONNE RANDO A TOUTES ET A TOUS



FÉERIE AUX MARCHES DE NOEL

A l'approche des fêtes de fin d'année, emmenez vos petits enfants découvrir les marchés de Noël. C'est l'occasion de se plonger avec délice dans la féérie de Noël pendant toute la durée de l'Avent!

Le marché de Noël est un lieu public extérieur, généralement une place ou quelques rues dans une ville, où est mis en avant tout ce qui touche à la fête de Noël. Les marchés de Noël sont en général organisés par la municipalité pendant tout le mois de décembre. On y trouve des petites échoppes avec des articles de décoration de Noël, des produits régionaux ou artisanaux, des petits cadeaux et de quoi se restaurer (traditionnellement vin chaud, cannelle, gâteaux, mais aussi plus récemment saucisses chaudes et merguez). La décoration des lieux est très soignée avec de nombreuses illuminations et une musique de Noël en ambiance sonore.

Les marchés de Noël sont devenus un succès régional; si les plus beaux marchés de Noël sont assurément encore en Alsace, ceux qui se tiennent dans le sud de la France ne manquent pas d'attrait. Ces derniers ont en effet démocratisé le commerce des Santons, ces petits personnages hauts en couleurs, typiquement provençaux que les enfants installent dans la crèche. Très récemment, dans le courant des années 1990, poussée par le succès des marchés alsaciens et l'envie des artisans de mieux faire connaître leurs produits, la France a connu une explosion des marchés de Noël. Il n'est plus aujourd'hui un département sans un grand marché de Noël!



Quelques marchés de Noël

En Provence, il rencontre un succès important, avec la vente des fameux santons. A Marseille, la foire aux santons (datant de la fin du XIXème siècle) est ouverte dès la fin du mois de novembre, et jusqu'au 31 décembre.

En Alsace: le plus célèbre en France est le marché de Noël de Strasbourg (Christkindlmärik en alsacien) du 28 novembre au 31 décembre, mais d'autres marchés sont aussi aujourd'hui très prisés, notamment à Sélestat, Colmar, Kaysersberg ou Mulhouse. Il y a des marchés de Noël dans de nombreux villages et villes de cette région.

Historiaue

Les premières traces des marchés de Noël remontent au XIVe siècle en Allemagne et en Alsace, sous l'appellation « Marché de Saint-Nicolas ». Le premier document relatant un marché de Noël est daté de 1434 sous le règne de Frédéric II de Saxe, évoquant un « Striezelmarkt » qui a eu lieu à Dresde le lundi précédent Noël. Plus tard, la Réforme a perpétué la tradition en le rebaptisant « ChristKindlMarkt » (marché de l'Enfant Christ) pour lutter contre le culte des saints. Le marché de Noël de Strasbourg date de 1570, celui de Nuremberg de 1628.



Au cœur des sections :

USGP - UNION DES SECTIONS ET GROUPEMENTS DE PENSIONNÉ(E)S

Créée au congrès extraordinaire FO Énergie et Mines de 2008. I'U.S.G.P succède au G.N.P (Groupement National des Pensionnés) qui existait depuis la création de notre fédération. Guy POUCY, que beaucoup d'entre vous ont connu, fut son Président pendant de nombreuses années, L'U.S.G.P est répartie en 8 régions : Centre. Est, lle de France, Manche Mer du Nord, Méditerranée, Ouest, Sud Est, Sud Ouest.

Lors du congrès FO Énergie et Mines qui se tient tous les 4 ans, sont élus 10 représentants pour le secteur pensionnés. Ils siègent au C.F.N (Comité Fédéral National), instance qui se réunit une fois entre deux Congrès ordinaires. Le C.F.N. dispose des pouvoirs les plus étendus dans le cadre des décisions du Congrès, Parmi ces représentants, 2 sont élus au C.E.F. (Comité Exécutif Fédéral). Le C.E.F. se réunit tous les 3 mois, pour garantir l'application des orientations et résolutions adoptées par le congrès et veiller au bon fonctionnement de la fédération.

Ces élus sont en lien direct avec le D.R.B (Déléqué Régional de Branche), chargé de faire le lien avec les Sections et Groupements de pensionnés et la fédération. Les élus de l'USGP et les DRB communiquent au secrétaire fédéral Gérard PEUDENNIER, responsable du secteur des pensionnés les informations de leurs régions. Ils sont force de propositions pour les revendications et actions à venir.



Adhérent depuis 1964, date de son entrée dans nos entreprises, il a fait toute sa carrière au Service technique à PARIS. Retraité depuis 2001, il est maintenant très actif au sein de l'U.S.G.P.

LA VIE DES SECTIONS Le groupement lle de France

Pour ce premier numéro, nous avons interviewé Jean Jacques GUINET, Président du Groupement des retraités d'Ile de France.

« Ce groupement, très actif, compte aujourd'hui 180 adhérents et autant de sympathisants. Il tient une permanence tous les mardis après-midi à l'annexe de la Bourse du Travail, 85, rue Charlot 75003 PARIS (Tél.: 01.42.78.43.24).

Celui-ci fait paraitre trimestriellement un journal d'information « LE TRAIT D'UNION » sur la vie du groupement, l'évolution des Entreprises et surtout sur les sujets qui touchent directement les pensionnés.

Les membres du bureau répondent aussi aux nombreuses questions des adhérents avec l'appui, si nécessaire de la Fédération (CAMIEG, CNIEG, CCAS, AFOC ...).

La Commission Administrative du Groupement se réunit plusieurs fois par an pour prendre les décisions nécessaires à son fonctionnement et faire remonter auprès de la Fédération les revendications et attentes de ses adhérents.

Il est indispensable, pour la pérennité du groupement que nos camarades actifs, partant en inactivité, continuent à être adhérents et si possible militants au sein de notre organisation syndicale. Il en va de la défense de leurs intérêts. »

La Fédération réunit les actifs et inactifs des entreprises des industries électriques et gazières, et des industries des Mines et Assimilées. L'U.S.G.P, est un secteur de la fédération. Son but est la défense des intérêts des pensionnés. Elle œuvre à l'amélioration des conditions de retraite et de protection sociale de ses adhérents. Située au 60, rue Vergniaud 75013 PARIS, elle fédère les groupements et sections de pensionnés qui se réunissent chacun une fois dans l'année en assemblée générale où sont élus les instances qui à leur tour se réunissent mensuellement.



Né le 15 mai 1915 à Roubaix, il entra le 1er Mai 1932 à la Société Roubaisienne d'éclairage par le gaz et l'électricité.

En 1934, il a participé à la création du syndicat dans cette entreprise et il en devient le secrétaire à la Libération.

Au lendemain de la nationalisation, il fut nommé secrétaire général de l'Union locale des syndicats de Roubaix et sa région.

Charles WERBROUCK fut l'un des artisans de la scission et avec Clément DELSOL créa la Fédération Nationale des Syndicats des Industries de l'Energie Electrique et du Gaz CGT

FORCE OUVRIERE en 1948.

Lors du Illème Congrès de la Fédération FO en Octobre 1952, il fut élu Secrétaire Général, succédant ainsi à Clément DFI SOL.

Il le resta durant vingt ans jusqu'en 1972, date à laquelle il devint président de la Fédération jusqu'à son départ en retraite en mai 1975.

Il siégea au Conseil d'Administration d'EDF d'Octobre 1964 à Février 1976.

Il fut membre de la Commission Exécutive confédérale.

Il représenta la Confédération, à partir de 1960, au sein de la Commission Energie de la Confédération Européenne des Syndicats (CES).

Il siégea pour FO au Conseil Economique et Social de 1967 à 1975 à la section industrie et commerce.

A sa retraite, il se retira à Anglet. Il milita au Groupement National des Pensionnés (GNP) dont il fut élu Vice Président au XVème congrès, en novembre 1981.

La même année, il fut élu Président du Conseil d'Administration de la CPAM de Bayonne.

FO Énergie et Mines rend hommage au militant, à l'homme de conviction, au camarade dévoué qui restera dans nos mémoires un des fondateurs de notre Fédération.

Max ROYER Secrétaire Général, l'équipe fédérale et toutes les équipes FO Énergie et Mines présentent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

L'Info de l'Énergie

Le site Web

www.fnem-fo.org



Newsletters

Services

Actus



Le Mag de l'Énergie

Délégués en direct

Interviews



Dossiers Fla
Le Mag



